



Les abolitions de l'esclavage

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres.

Chevalier Louis de Jaucourt, article « Traite des nègres », 1755, extraits :

« Traite des nègres, (Commerce d’Afrique.) (...) Si un commerce de ce genre peut être justifié par un principe de morale, il n’y a point de crime, quelque atroce qu’il soit, qu’on ne puisse légitimer. Les rois, les princes, les magistrats ne sont point les propriétaires de leurs sujets, ils ne sont donc pas en droit de disposer de leur liberté, & de les vendre pour esclaves.

D'un autre côté, aucun homme n'a droit de les acheter ou de s'en rendre le maître; les hommes & leur liberté ne sont point un objet de commerce; ils ne peuvent être ni vendus, ni achetés, ni payés à aucun prix. Il faut conclure de là qu'un homme dont l'esclave prend la fuite, ne doit s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il avoit acquis à prix d'argent une marchandise illicite, & dont l'acquisition lui étoit interdite par toutes les lois de l'humanité & de l'équité.

Il n'y a donc pas un seul de ces infortunés que l'on prétend n'être que des esclaves, qui n'ait droit d'être déclaré libre, puisqu'il n'a jamais perdu la liberté; qu'il ne pouvoit pas la perdre; & que son prince, son père, & qui que ce soit dans le monde n'avoit le pouvoir d'en disposer; par conséquent la vente qui en a été faite est nulle en elle-même: ce nègre ne se dépouille, & ne peut pas même se dépouiller jamais de son droit naturel; il le porte partout avec lui, & il peut exiger partout qu'on l'en laisse jouir. C'est donc une inhumanité manifeste de la part des juges de pays libres où il est transporté, de ne pas l'affranchir à l'instant en le déclarant libre, puisque c'est leur semblable, ayant une âme comme eux. (...)

On dira peut-être qu'elles seroient bientôt ruinées ces colonies, si l'on y abolissoit l'esclavage des nègres. Mais quand cela seroit, faut-il conclure de là que le genre humain doit être horriblement lésé, pour nous enrichir ou fournir à notre luxe? Il est vrai que les bourses des voleurs de grand chemin seroient vides, si le vol étoit absolument supprimé: mais les hommes ont-ils le droit de s'enrichir par des voies cruelles & criminelles? »